

Classification des crimes et délits graves.— Sous le système usité au Canada, les crimes et délits graves constituent six catégories principales, savoir: attentats contre la personne, attentats contre la propriété avec violence, attentats contre la propriété sans violence, attentats criminels contre la propriété, faux et usage de faux et monnayage, autres offenses indictables. Dans toutes les catégories, les condamnations ont augmenté entre 1928 et 1930. Le tableau 6 présente le détail des condamnations pour chaque crime ou délit et le tableau 7 relate les suites données aux poursuites; on y voit notamment que le nombre de femmes condamnées est passé de 1,826 en 1924, à 2,013 en 1927, à 2,200 en 1928, 2,637 en 1929 et à 2,660 en 1930. Enfin le tableau 8 nous renseigne sur la situation sociale des condamnés; métier ou occupation, état civil, degré d'instruction, âge, sobriété, lieu de naissance, religion, etc.

6.—Crimes et délits par catégories, années terminées le 30 sept. 1928-1930.

NOTA.—Les jeunes délinquants ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessous.

Classification.	1928.		1929.		1930.	
	Accusa-tions.	Condam-nations.	Accusa-tions.	Condam-nations.	Accusa-tions.	Condam-nations.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
CLASSE I.—ATTENTATS CONTRE LA PERSONNE.						
Meurtre.....	42	19	50	26	54	17
Tentative de meurtre.....	21	18	20	12	28	12
Homicide non prémédité.....	95	35	111	59	130	51
Avortement et suppression d'enfant.....	33	21	25	16	42	29
Viol et autres attentats à la pudeur.....	698	439	681	402	741	458
Proxénétisme.....	59	30	56	34	51	38
Bigamie.....	65	52	52	40	55	50
Coups et blessures graves.....	298	189	185	143	266	182
Violence contre femmes ou filles.....	206	158	221	182	256	232
Voies de fait graves.....	895	640	1,273	892	1,340	910
Voies de fait sur la police.....	465	433	611	557	589	534
Rixe.....	1,576	1,283	1,669	1,310	1,780	1,358
Refus de pourvoir aux bes. de la famille.....	295	220	318	193	366	264
Abandon du foyer par le mari.....	18	15	24	19	9	7
Blessures en cond. une voit. en vitesse.....	87	52	111	62	114	76
Autres attentats contre la personne.....	101	74	103	68	167	116
Totaux.....	4,954	3,678	5,510	4,015	6,018	4,314
CLASSE II.—ATTENTATS CONTRE LA PROPRIÉTÉ, AVEC VIOLENCE.						
Vol avec effraction, cambriolage de maisons, entrepôts et magasins.....	2,175	1,948	2,526	2,298	3,575	3,268
Vol et demandes avec menaces.....	325	219	360	255	569	428
Totaux.....	2,500	2,167	2,886	2,553	4,144	3,696
CLASSE III.—ATTENTATS CONTRE LA PROPRIÉTÉ, SANS VIOLENCE.						
Introduction au Canada d'objets volés.....	5	4	3	3	2	2
Détournement.....	9	8	12	8	11	6
Escroquerie.....	1,599	1,294	1,799	1,513	2,481	2,065
Recel.....	596	398	593	383	745	520
Fraude et entente frauduleuse.....	979	737	879	592	880	688
Vol de gros bétail.....	61	48	76	60	123	95
Vol simple.....	9,479	7,870	10,391	8,777	12,405	10,540
Vol de lettres à la poste.....	23	19	31	28	32	28
Vol d'automobiles.....	735	638	884	774	919	822
Totaux.....	13,486	11,016	14,668	12,138	17,598	14,766
CLASSE IV.—ATTENTATS CRIMINELS CONTRE LA PROPRIÉTÉ.						
Incendie volontaire.....	79	33	81	34	86	51
Domages intentionnels aux chevaux, bestiaux et autres biens.....	369	282	429	347	501	381
Totaux.....	448	315	510	381	587	432